



CRITICAL ECOSYSTEM
PARTNERSHIP FUND

Hotspot de la biodiversité des îles des Caraïbes

Appel à projets – lettres d'intention (LDI)

Cet appel est ouvert pour des projets de conservation de la biodiversité mis en œuvre par les organisations de la société civile dans les pays de la Caraïbe suivants:

Antigue-et-Barbude, la Barbade, les Bahamas,
la Dominique, la République dominicaine, Grenade,
Haïti, la Jamaïque, Sainte Lucie, Saint-Christophe-etNiévès,
Saint-Vincent-et-les-Grenadines

Les dates de lancement de l'appel à projets et de soumission des lettres d'intention pour les petites subventions (20 000\$US maximum) et pour les grandes subventions (plus de 20 000\$US) sont les suivantes :

Ouverture de l'appel à projets: jeudi 15 août 2013
Date limite de soumission: lundi 30 septembre 2013

APPEL A PROJETS – LETTRES D’INTENTIONS (LDI)

Dans le cadre de son rôle d’Equipe régionale de mise en œuvre du programme du Fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques (*Critical Ecosystem Partnership Fund - CEPF*) dans le hotspot de biodiversité des îles des Caraïbes, l’Institut Caraïbe des Ressources Naturelles (*Caribbean Natural Resources Institute - CANARI*) invite les organisations de la société civile intéressées à soumettre des **lettres d’intention (LDI)** pour des petites et des grandes subventions, dans les pays suivants : Antigue-et-Barbude, la Barbade, les Bahamas, la Dominique, la République dominicaine, Grenade, Haïti, la Jamaïque, Sainte Lucie, Saint-Christophe-et-Niévès¹, Saint-Vincent-et-les-Grenadines.

Veuillez lire ce qui suit afin d’obtenir davantage d’informations sur la stratégie d’investissement du CEPF dans les îles des Caraïbes ainsi que la marche à suivre afin de soumettre une proposition de projet.

Le CEPF est une initiative conjointe de l’Agence française de développement, du Fonds pour l’environnement mondial, de Conservation International, de l’Union européenne, du gouvernement japonais, de la Fondation John D. et Catherine T. MacArthur et de la Banque mondiale. Le CEPF accorde des subventions aux organisations de la société civile afin d’aider à conserver les hotspots de biodiversité, zones à la fois les plus riches sur le plan biologique et les plus menacées. L’objectif fondamental est de s’assurer que la société civile joue un rôle clé dans le cadre de la protection de la biodiversité.

Le créneau d’investissement du CEPF pour le hotspot des îles des Caraïbes a été identifié au terme d’un processus participatif, impliquant la société civile, les bailleurs de fonds et les parties prenantes gouvernementales de toute la région. Le document résultant de ce processus, le Profil **d’écosystème**, présente la stratégie d’investissement sur cinq ans (2010 à 2015) du CEPF dans la région. Cette stratégie comprend un ensemble d’axes stratégiques de financement, nommés directions stratégiques, décomposés en priorités d’investissement, définissant les types d’activités éligibles au financement du CEPF. Les 5 **directions stratégiques** ont été identifiées, pour la conservation de 45 **zones clés pour la biodiversité (ZCB)** et de six **corridors de conservation** au sein des 11 pays éligibles de la région.

Il est vivement recommandé que les organisations consultent attentivement le Profil d’écosystème ainsi que les autres documents à leur disposition dans le cadre de la préparation de leurs lettres de renseignement, et en particulier :

- Profil d’écosystème du hotspot de biodiversité des îles des Caraïbes: http://www.cepf.net/Documents/Final_Caribbean_EP_French.pdf
 - Questions fréquemment posées: http://www.cepf.net/about_cepf/faq/Pages/default.aspx
 - Comment postuler: <http://www.cepf.net/grants/apply/Pages/default.aspx>
-

- Base de données des projets du CEPF:
http://www.cepf.net/grants/project_database/Pages/default.aspx
- Politiques de sauvegardes du CEPF:
http://www.cepf.net/grants/Pages/safeguard_policies.aspx
- Liste des projets CEPF dans la Caraïbe au 30 juin 2013:
<http://www.canari.org/documents/ContractedCEPFgrantsasof30.06.13.pdf>

AXE ET PRIORITÉS DE FINANCEMENT DE CET APPEL

L'Équipe régionale de mise en œuvre (ERM) et le Secrétariat du CEPF ont récemment facilité une évaluation à mi-parcours du programme du CEPF dans les Caraïbes² qui mesurait les résultats atteints à ce jour et identifiait les lacunes du portefeuille d'investissements, du point de vue de la réalisation des objectifs et des indicateurs visés dans le Cadre logique des investissements du CEPF dans les Caraïbes :

<http://www.canari.org/documents/CEPFCaribbeanLogFrame.pdf>

Les candidats sont maintenant invités à soumettre leur lettre d'intention pour des projets qui contribueront à combler les lacunes identifiées et à consolider les investissements actuels et passés du CEPF dans la région, en se concentrant sur les orientations stratégiques et les priorités d'investissement décrites dans cet appel à proposition (voir plus loin). Tous les projets devraient faire état de résultats nets et concrets en termes de conservation qui contribuent directement aux priorités décrites dans cet appel de projets.

Direction stratégique 1

Priorité d'investissement 1.1. Préparation et mise en œuvre de plans de gestion pour les 17 zones clés de plus haute importance

- ✓ Les projets qui renforcent et consolident les investissements actuels et passés du CEPF dans la région, notamment dans les zones clés pour la biodiversité (ZCB) de la plus haute priorité pour garantir leur durabilité. Cela comprend la mise en œuvre d'activités de planification de gestion financées par le CEPF dans les zones de Hellshire Hills et Portland Ridge en Jamaïque et Valle Nuevo et La Humeadora en République dominicaine.
- ✓ L'appui aux efforts de conservation dans les ZCB de la plus haute priorité qui sont actuellement sous-représentées dans le portefeuille d'investissements, y compris Valle Nuevo en République dominicaine ainsi que Cockpit Country, Dolphin Head, Litchfield Mountain-Matheson's Run et Peckham Woods en Jamaïque.

Direction stratégique 2

Priorité d'investissement 2.1 Prise en compte systématique de la conservation de la biodiversité et des services écologiques dans les politiques, les projets et les plans de développement, en mettant l'accent sur les principales menaces comme le développement non durable du tourisme, du secteur minier et de l'agriculture et les changements climatiques

² Le lecteur trouvera les documents ayant trait à l'évaluation à mi-parcours sur le site web de CANARI :

http://www.canari.org/civil_sub5.asp

- ✓ Les projets qui prennent en compte la conservation de la biodiversité et la valeur des services écologiques dans le développement des politiques, projets et plans, en mettant l'accent sur les menaces les plus importantes telles le développement d'un tourisme non durable, l'exploitation minière, le développement agricole et les changements climatiques.

Le CEPF appuiera les organisations de la société civile pour que la conservation de la biodiversité et les valeurs des services écologiques soient prises en compte systématiquement dans les politiques et programmes régionaux et nationaux et les plans du secteur privé, afin d'encourager une trajectoire de développement compatible avec la conservation. Les subventions encourageront des cadres politiques favorables pour que l'action de la société civile soit productive et pour les domaines nécessaires : le tourisme, l'exploitation minière, le développement agricole et les changements climatiques. Lorsqu'une base analytique solide sera nécessaire, le CEPF financera des évaluations et des consultations pour identifier les priorités et les opportunités d'action et la mise en œuvre de stratégies qui débouchent sur des résultats de conservation concrets. Le CEPF ne financera pas les travaux de recherche générale qui ne débouchent pas sur des actions de conservation.

Les subventions sensibiliseront les décideurs aux avantages importants et rentables de la conservation de la biodiversité et des écosystèmes vitaux pour le développement économique, pour le bien-être humain et pour l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets. Une analyse économique ciblée mettra en lumière les coûts et les bénéfices dérivés de l'apport de services écologiques et le développement de marchés pour ces services. Les résultats de ces initiatives et d'autres seront utilisés par la société civile pour le développement de politiques et de programmes.

En ce qui concerne les changements climatiques, le CEPF cherchera à faire de la conservation de la biodiversité et les valeurs de services écologiques des piliers des politiques et des programmes nationaux et régionaux sur les changements climatiques. Le CEPF appuiera des projets innovants, à petite échelle, de démonstration sur les changements climatiques, à l'intérieur ou à proximité des zones clés pour la biodiversité. Ces projets devront illustrer les bénéfices de la conservation de la biodiversité et des services écologiques pour l'adaptation et l'atténuation.

Direction stratégique 3

Priorité d'Investissement 3.1. Appui aux efforts de renforcement des capacités institutionnelles des organisations de la société civile pour des initiatives et des actions de conservation

- ✓ Les projets qui sont axés sur l'appui au renforcement des capacités stratégiques à l'intention des organisations de la société civile locale qui travaillent dans les ZCB du CEPF de la plus haute priorité et dans des domaines clés, tels que le plaidoyer et le financement durable. Le CEPF soutiendra des activités qui ciblent des organisations qui jouent un rôle important dans la bonne exécution de la stratégie du CEPF dans la région.

Priorité d'Investissement 3.2 Facilitation d'approches locales et régionales de réseau, d'apprentissage et de partage des bonnes pratiques pour renforcer l'engagement de parties prenantes dans la conservation de la biodiversité

- ✓ Les projets qui facilitent la coopération et la coordination binationales dans le corridor de conservation constitué par le Massif de la Selle-Jaragua-Bahoruco-Enriquillo. Le CEPF soutiendra les actions sur le terrain au sein du corridor binational, les efforts en vue de renforcer les capacités des partenaires stratégiques et la promotion du travail en réseau et du partage d'information. Les actions de réseautage et de renforcement des capacités ne sont pas limitées au travail dans le corridor binational et pourraient intégrer des partenaires stratégiques travaillant dans d'autres zones clés prioritaires pour la biodiversité du CEPF de la République dominicaine et de Haïti.
- ✓ Les projets (de préférence, des petites subventions) qui facilitent l'échange des meilleures pratiques, des leçons apprises et du travail en réseau sur la conservation de la biodiversité dans la région des Caraïbes au sein des bénéficiaires et des principaux partenaires du CEPF, tout particulièrement sur des domaines d'importance stratégique pour le CEPF, par exemple, la planification et la mise en œuvre de la gestion participative des aires protégées ; le financement durable des aires protégées ; l'action de terrain pour l'adaptation au changement climatique ; et le paiement des services écosystémiques.

Compte tenu des contraintes de financement, le CEPF n'est pas en mesure de financer des projets de plus de 250.000 dollars US et il encourage les candidats à témoigner d'une réelle capacité à mobiliser des fonds supplémentaires. Les petites subventions peuvent aller jusqu'à un maximum de 20.000 dollars US.

CRITERES D'ELIGIBILITE

Les organisations non gouvernementales, les groupes communautaires, les entreprises privées, les universités et les autres candidats de la société civile peuvent faire des demandes de financement. Les organisations doivent disposer de leur propre compte bancaire et être autorisées à recevoir des dons en vertu de la législation nationale en vigueur. Les entreprises ou institutions publiques ne sont éligibles qu'à condition de prouver que l'entreprise ou l'institution :

- i. a une personnalité juridique indépendante de toute agence ou acteur gouvernemental ;
- ii. possède l'autorité de demander et de recevoir des fonds privés ; et
- iii. ne peut pas revendiquer une immunité souveraine.

En cas de doutes sur l'éligibilité ou la probabilité de recevoir un financement du CEPF, veuillez contacter l'équipe régionale de mise en œuvre à : cepf-rit@canari.org.

Les subventions ne peuvent pas être utilisées pour :

- i. l'achat de terres, la réinstallation involontaire de personnes, notamment la modification des usages du sol ou l'interdiction d'accès aux utilisations traditionnelles des ressources naturelles, ou des activités qui ont des effets néfastes sur les ressources culturelles, notamment celles qui sont importantes pour les communautés locales ;
- ii. des activités portant atteinte aux peuples autochtones ou des activités qui ne sont pas généralement acceptées par ces communautés ;
- iii. le retrait ou la modification d'un bien culturel physique (notamment les sites ayant une importance singulière d'ordre archéologique, paléontologique, historique, religieuse ou naturelle).

Le CEPF évalue non seulement les qualités techniques d'un projet, mais aussi ses effets environnementaux et sociaux. Les activités proposées doivent respecter les politiques de sauvegardes de la Banque mondiale, disponibles à l'adresse suivante :

<http://go.worldbank.org/WTA1ODE7T0>.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Tous les projets financés durant cet appel à propositions doivent être achevés d'ici au 30 septembre 2015, ce qui correspond à la date de clôture du programme d'investissements du CEPF dans les îles Caraïbes.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Le Secrétariat du CEPF, l'Équipe régionale de mise en œuvre (ERM) et le Comité consultatif régional du CEPF (RACC) considéreront les éléments suivants lors de l'examen de la lettre d'intention au CEPF pour l'octroi de petites et grandes subventions :

1. **Importance stratégique aux yeux du CEPF** : Les résultats de ce projet contribueront-ils à la réalisation des priorités exprimées dans le *Profil d'écosystème du CEPF* et, plus précisément, le *Hotspot des îles des Caraïbes : Cadre logique pour les investissements du CEPF* (qui se trouve dans le *Profil d'écosystème*) ? Comment le projet contribuera-t-il à une priorité d'investissement particulière et aux cibles et indicateurs visés dans le Cadre logique et comment répondra-t-il aux besoins précis et justifiés dans la ZCB, le corridor, le pays ou le hotspot ?
2. **Aptitude du projet à atteindre des résultats** : Les objectifs, l'approche/les stratégies et les livrables sont-ils détaillés et clairement réfléchis ? Les objectifs, l'approche/les stratégies et les livrables proposés du projet sont-ils alignés sur la réalisation des résultats en matière de conservation stratégique ?
3. **Capacités du candidat** : Le candidat a-t-il les capacités et un avantage comparatif (compétences, connaissances, expérience, relations avec et crédibilité auprès des parties prenantes locales) pour mener à bien le projet ? Faut-il une autorisation pour permettre le lancement du projet ? Si oui, y a-t-il des risques inhérents à l'obtention de cette autorisation ?
4. **Renforcement des capacités de la société civile caribéenne** : Le projet contribue-t-il à la priorité du CEPF qui consiste à autonomiser les organisations de la société civile caribéenne, y compris les organisations communautaires locales et les groupes autochtones ?
5. **Participation** : Le projet prévoit-il la consultation des parties prenantes lors de la conception et la participation à la mise en œuvre pour renforcer les capacités, l'appropriation et l'adhésion par les parties prenantes locales ? *Les principales parties*

prenantes, y compris les agences gouvernementales et les communautés locales, ont-elles été impliquées dans la conception du projet et participeront-elles à sa mise en œuvre ?

6. **Rapport coût-efficacité** : La demande de financement proposée est-elle raisonnable et proportionnelle aux objectifs et aux activités envisagées ? La demande de financement proposée est-elle acceptable vis-à-vis de l'allocation budgétaire globale du CEPF pour l'orientation stratégique ?
7. **Alliances et partenariats stratégiques** : Le projet a-t-il le potentiel d'établir et/ou de maintenir des relations à long terme avec les organisations locales, régionales ou nationales pertinentes pour une collaboration en matière de conservation de la biodiversité ? Permet-il une coordination et renforce-t-il la synergie avec les initiatives existantes et futures ?
8. **Mobilisation de ressources** : Le projet attire-t-il un financement supplémentaire ou une contribution en nature qui augmentera directement l'impact du CEPF et favorisera la durabilité du projet ? Le candidat reçoit-il déjà un financement pour ce projet ?

POLITIQUES CONTRACTUELLES DU CEPF

Pour télécharger une copie des politiques contractuelles du CEPF en vigueur, veuillez vous reporter au site Internet de CANARI à l'adresse suivante :

<http://www.canari.org/documents/CEPFGGrantAgreement-contractualpolicies.pdf>

PROCESSUS DE SOUMISSION

La date limite pour la soumission des petites et des grandes subventions est le 30 septembre 2013. Veuillez noter que le formulaire pour les lettres d'intention pour les petites subventions est différent de celui pour les grandes subventions (les liens pour chaque forme se trouvent dans les diagrammes ci-dessous). Les organisations candidates sont invitées à soumettre leur LDI dès que possible afin que leurs demandes puissent être évaluées au plus tôt.

Veuillez vous référer aux étapes suivantes pour faire une demande de petite ou de grande subvention.

Procédure de demande de petite subvention (20.000 dollars US ou moins)

1. Lisez attentivement toutes les sections du présent Appel de propositions et contactez la RIT à l'adresse suivante cepf-rit@canari.org pour :
 - a. confirmer votre éligibilité à postuler ;
 - b. vérifier que la proposition envisagée cadre avec la stratégie du CEPF pour les îles des Caraïbes et avec les priorités spécifiques de cet appel de propositions ;
 - c. obtenir de plus amples renseignements ou des éclaircissements sur les politiques et procédures du CEPF ou sur le dépôt de candidature.**CANARI, en sa qualité de RIT, attribue et gère les petites subventions du CEPF.**



2. Téléchargez le **Formulaire de lettre d'intention pour l'obtention de petites subventions du CEPF pour les îles des Caraïbes** en français en cliquant ici : http://www.canari.org/documents/CEPFCaribbeanLetterofInquiryforSmallGrants_FR ENCHSeptember2013.pdf
Si vous rencontrez des difficultés pour accéder au formulaire, veuillez contacter l'ERM cepf-rit@canari.org



3. Une fois la lettre d'intention renseignée, adressez un email à cepf-rit@canari.org accompagné de la lettre **d'ici au 30 septembre 2013 au plus tard**. Vous recevrez un email qui vous confirmera la réception de votre candidature. Veuillez noter qu'il est déconseillé d'envoyer les lettres d'intention en version imprimée.



4. Une décision sur votre Lettre d'intention sera prise par l'ERM sur avis du Comité consultatif régional indépendant pour le CEPF (RACC) ainsi que sur avis d'autres examinateurs techniques extérieurs s'il y a lieu. Vous recevrez une lettre de la RIT d'ici au 25 novembre 2013 au plus tard pour vous faire savoir si votre lettre d'intention a été retenue.



6. Si votre lettre d'intention a été retenue, il vous sera demandé de compléter un formulaire d'évaluation des risques financiers et un formulaire de lutte anti-terroriste et de dépistage de la Banque mondiale avant la signature d'un contrat d'octroi de petite subvention avec CANARI.

Procédure de demande de grande subvention (supérieure à 20.000 dollars US)

1. Lisez attentivement toutes les sections du présent appel à propositions et contactez l'ERM à l'adresse suivante cepf-rit@canari.org pour :
 - a. confirmer votre éligibilité à postuler ;
 - b. vérifier que la proposition envisagée cadre avec la stratégie du CEPF pour les îles des Caraïbes et avec les priorités spécifiques de cet appel de propositions ;
 - c. obtenir de plus amples renseignements ou des éclaircissements sur les politiques et procédures du CEPF ou sur le dépôt de candidature.

Le Secrétariat du CEPF attribue et gère les grandes subventions avec l'appui de l'ERM



2. Téléchargez le **Formulaire de lettre d'intention** en français, en anglais ou en espagnol depuis le site web du CEPF en cliquant ici : <http://www.cepf.net/grants/apply/Pages/default.aspx>. Les directives relatives à la candidature peuvent aussi être téléchargées à partir de ce site.



3. Une fois la lettre d'intention renseignée, adressez un email à cepfgrants@conservation.org accompagné de la lettre d'intention **d'ici au 30 septembre 2013 au plus tard**. Vous recevrez un email qui vous confirmera la réception de votre candidature. Veuillez noter qu'il est déconseillé d'envoyer les lettres d'intention en version imprimée.



4. La décision concernant les lettres d'intention est basée sur un examen par le Secrétariat du CEPF, la RIT, le RACC et d'autres examinateurs techniques extérieurs, le cas échéant. Vous recevrez une lettre du Secrétariat du CEPF d'ici au 15 novembre 2013 au plus tard pour vous faire savoir si votre lettre d'intention a été retenue.



6. Si votre lettre d'intention a été retenue, le Secrétariat du CEPF vous invitera à préparer une proposition de projet détaillée. Les consignes exhaustives concernant la préparation d'une proposition de projet détaillée vous seront fournies dans la lettre d'invitation. Si la proposition de projet détaillée est acceptée par le Secrétariat du CEPF, votre projet à grosse subvention devrait pouvoir commencer entre janvier et mars 2014.

POUR DAVANTAGE D'INFORMATION

L'adresse principale de l'équipe régionale de mise en œuvre est : cepf-rit@canari.org

Vous pouvez aussi contacter :

- Anna Cadiz, Responsable de l'équipe régionale de mise en œuvre (pour les projets mis en œuvre dans les petites Antilles, les Bahamas, ou les propositions de projets régionaux)
anna@canari.org
- Leida Buglass, Coordinatrice nationale en République dominicaine de l'équipe régionale de mise en œuvre
leidabuglass@canari.org
- Paul Judex Edouarzin, Coordinateur national en Haïti de l'équipe régionale de mise en œuvre
pauledouarzin@canari.org
- Nicole Brown, Coordinatrice nationale en Jamaïque de l'équipe régionale de mise en œuvre
nicolebrown@canari.org

Site Internet de CANARI : www.canari.org

Site Internet du CEPF : www.cepf.net